

# **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 06 septembre 2021 à 20 H 00**

Date de convocation : 30 août 2021

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Louis Brillet, Mme Béatrice Le Belleguic, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, Mme Anaïs Degremont, Mme Martine Guérif, M. Bruno HEUDIARD

Absent : M. Guillaume Duval

Absents excusés : M Jérôme Martins, M. Roger Barré

\*\*\*  
\*

### ✿ **VENTE LOGEMENT COMMUNAL** : délibération n° 2021039

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, après réflexion, souhaite vendre le logement communal situé 3, rue de l'Eglise, cadastré B 388, pour un montant de 80 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à cette vente et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y référant

### ✿ **PRIX REPAS CANTINE MUNICIPALE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022** : délibération n° 2021040

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le CAT de Retiers qui prépare et fournit les repas pour les cantines de Lalleu et Thourie a décidé d'augmenter le prix du repas par rapport à l'année 2020. Etant donné que l'école de La Couyère fonctionne en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec ces deux communes, il convient d'appliquer les mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du repas à la cantine municipale à 3.77 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### ✿ **PROPOSITION ACHAT DE TERRAIN Mme DOUESSIN** : délibération n° 2021041

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Couyère souhaite, dans le cadre la construction du futur hameau, acquérir le terrain de Mme Anne-Marie DOUESSIN. Ce terrain, cadastré B 764 a une superficie de 163 m<sup>2</sup>.

Mme DOUESSIN a fait une proposition de vente à 5 000 € HT, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Mme DOUESSIN et autorise Mme Le Maire à procéder à l'achat de ce terrain.

### ✿ **CONTROLE PASSE SANITAIRE ACCES BIBLIOTHEQUE** : délibération n° 2021042

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les bénévoles de la bibliothèque doivent contrôler le passe sanitaire des personnes venant à la bibliothèque, avec un téléphone portable fourni par la commune.

Seront habilitées à effectuer ces contrôles :

- Mme Jacqueline CARON, née le 10 octobre 1946, domiciliée « La Rimbergère »,  
35320 LA COUYERE,
- Mme Angélique EVEILLARD, née le 23 janvier 1978 ; domiciliée 4, rue de la Fontaine,  
35320 LA COUYERE,
- Mme Maïwenn VAN ZUIJDAM, née le 23 mars 1988, domiciliée 3, rue de la Fontaine,  
35320 LA COUYERE

✿ **REGLEMENT SALLE MUNICIPALE ET MONTANT CAUTIONS** : délibération n° 2021043

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir le règlement de la salle de l'Astrolabe ainsi que le montant des chèques de caution.

Le montant de la caution pour les dégradations passe de 400 € à 1 000 € et le montant pour le défaut de ménage et tri sélectif passe de 100 € à 500 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette augmentation.

✿ **ACHAT DE TABLES ET CHAISES** : délibération n° 2021044

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des tables et chaises en remplacement de celles usées et informe que la commune de Chanteloup met en vente 10 tables et 18 chaises pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cet achat.

✿ **ACHAT DE TABLES ET CHAISES** : délibération n° 2021045

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des tables en remplacement de celles usées et présente le devis de Ouest Collectivité. Le montant pour 15 tables de 180 x 180 s'élève à 3717 € TTC, auxquels s'ajoutent 51.84 € TTC de taxe éco distribution.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet achat.

\*\*\*  
\*